



REGLEMENT INTERIEUR

PISCINE A VAGUES

ILE DE LOISIRS D'ETAMPES

Article I : HORAIRES

Ouverture de la baignade :

- Caisse : 11h00
- Bassin : 11h00
- Toboggan : 11h00

Fermeture de la baignade :

- Caisse : 18h00
- Bassin : 18h30
- Toboggan : 18h30
- Etablissement : 19h00

Article II : TARIFS – DROITS D'ENTREE

Enfants : - de 12 ans

Adultes : + de 12 ans

Adulte semaine : 6,00€

Adulte week-ends et jours fériés : 6,50€

Adulte famille nombreuse : 4.50€

Enfant semaine : 5,00€

Enfant week-ends et jours fériés : 5,50€

Enfant famille nombreuse : 4,50€

Entrée 16h30 (sauf week-ends et jours fériés) : 4,50€

Enfants de – de 3 ans : Gratuit

Enfants de 3 à 5 ans : 2,00€

Carte 10 entrées adultes : 55,00€

Carte de 10 entrées enfants : 43,00€

Les cartes sont valables uniquement sur l'année en cours.

Elles ne permettent en aucun cas de couper les files d'attente aux caisses.

Consigne à usage unique : 1,50€

Bonnet de bain : 1,50€

Groupes constitués (Centre de loisirs...) : 5,00€

Le paiement est uniquement accepté par chèques (sur présentation d'une carte d'identité) espèces, cartes bancaires, chèques vacances.

Aucun remboursement ne sera effectué une fois le droit d'entrée acquitté pour quelque motif que ce soit.

Article III : SECURITE

Signification des drapeaux :

- Drapeau VERT : baignade sans vagues
- Drapeau ORANGE : baignade avec vagues
- Drapeau ROUGE : baignade interdite.

Suspensions de la baignade :

- La Direction se réserve le droit de suspendre la baignade si un accident venait à perturber le bon fonctionnement de l'établissement.
- La Direction se réserve le droit de suspendre la baignade si un incident sanitaire venait à perturber le bon fonctionnement de l'établissement.
- La Direction se réserve le droit de suspendre la baignade si la sécurité des biens et des personnes n'était plus assurée.
- La Direction se réserve le droit de limiter la durée de la baignade ou de prendre les mesures utiles permettant d'assurer un fonctionnement normal de l'établissement.

La suspension de baignade est rappelée aux utilisateurs par une annonce sonore appropriée. Dès cette annonce la baignade et le séjour sur les plages sont interdits.

Article IV : LE TOBOGGAN

Les usagers du toboggan devront se conformer aux règles d'utilisation du toboggan :

- Etre âgé de + 6 ans,
- Ne pas descendre la tête en bas,
- Respecter la distance de sécurité suffisante,
- Ne pas descendre en groupes.
-

Article V : LA PATAUGEOIRE

Bien que la baignade soit surveillée dans la pataugeoire, les parents ou accompagnateurs restent civilement responsables des enfants et sont tenus d'être avec eux dans l'eau.

Article VI : INSTALLATIONS

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages et dégâts sont réparés par l'Île de Loisirs aux frais des contrevenants avec risques de poursuites pénales. Les baigneurs ne peuvent accéder aux plages que pieds nus par mesure d'hygiène et pour éviter toutes dégradations.

L'établissement ferme ses portes une fois le seuil de fréquentation moyenne instantanée (F.M.I) de 2650 personnes atteint au compteur des caisses.

Article VII : HYGIENE

La douche et le passage aux pédiluves avant l'accès du bassin est obligatoire.

Les chaussures sont interdites sur les plages.

Il est interdit de cracher et d'uriner de manière générale en dehors des W.C.

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la piscine avec des chewing-gums, de fumer et de manger sur les plages et dans l'enceinte des bâtiments.

Article VIII : TENUES DE BAIN – TENUES DES USAGERS

Les usagers doivent rester correctement et décentement vêtus.

Le port du maillot est obligatoire.

Les tenues susceptibles de choquer sont strictement interdites.

Le bronzage intégral est interdit.

Seuls sont autorisés dans les bassins et sur les plages : les slips de bain et les boxers pour les hommes ; les maillots de bain deux pièces et une pièce pour les femmes.

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent être seuls. Ils doivent être obligatoirement accompagnés et surveillés par une personne de plus de 16 ans dans l'enceinte de la piscine comme dans les bassins.

Article IX : DESHABILLAGE - HABILLAGE

Il existe un vestiaire hommes et un vestiaire femmes.

Le déshabillage et l'habillage s'effectuent obligatoirement dans les cabines individuelles et collectives mises à disposition du public.

Il existe des consignes payantes à usage unique.

L'Île de Loisirs décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou destruction des vêtements et objets.

Article X : INTERDICTIONS ET SANCTIONS

Sont interdits sur le site :

- Toute personne en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.
- Toute personne porteuse d'une maladie contagieuse ou d'une affection cutanée.
- Escalader les clôtures,
- Frauder,
- Rentrer dans les zones interdites au public,
- Les animaux,
- Les objets en verre, les armes, les couteaux en métal,
- Consommation de produits stupéfiants,
- Les narguilés,
- Manger sur les plages et/ou dans le bassin.
- Pyramides humaines, jeux ou actes violents, bruyants, immoraux,
- Les palmes, masques, planches
- Boules de pétanque,
- Courir autour du bassin,
- Sauter ou plonger du bord du bassin,
- Jeter ou pousser une personne dans le bassin.
- Uriner dans le bassin,
- Cracher,
- Abandonner, jeter des papiers, objets et déchets, ailleurs que dans les poubelles spécialement réservées à cet effet.

Clauses d'exclusions :

Toute personne surprise à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans être passée par la caisse ou avoir acquitté le droit d'entrée,

- Toute personne présentant des signes manifestes d'un état alcoolique ou toxique ou d'un comportement agité,
- Toute personne présentant des agissements contraires aux bornes mœurs,
- En cas de non-respect du présent ou des consignes données par le personnel de l'établissement, l'intervention des forces de l'ordre sera requise.

Sanctions :

- Tout contrevenant à ces dispositions ou toute personne qui, par son comportement, trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations, peut-être immédiatement expulsé, au besoin par la force,
- L'accès de la piscine peut lui être interdit pendant une période déterminée sans qu'il y ait lieu au remboursement du droit d'entrée,
- Les usagers sont tenus de se conformer aux prescriptions et injonctions qui leur sont faites par les agents de l'Île de Loisirs et de la force publique chargés de la surveillance.

Indépendamment des mesures d'expulsions prévues, les contraventions au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article XI : LES GROUPES CONSTITUES

Les groupes constitués devront impérativement se présenter à l'accueil de la piscine afin de s'identifier et de prendre connaissance des règlements.

Le responsable du groupe se présentera au poste de secours dès son arrivée, il devra laisser une pièce d'identité et remplira un imprimé indiquant les noms du responsable et des moniteurs sur place, le nombre d'enfants sachant nager et le nombre d'enfants ne sachant pas nager.

Bien que la baignade soit surveillée, les moniteurs restent civilement responsables des enfants et sont tenus d'être avec eux dans l'eau.

Outre l'encadrement de la piscine ou de la baignade, un animateur du centre au moins doit être présent dans l'eau pour cinq enfants de moins de 6 ans ou un animateur au moins pour huit mineurs de 6 ans et plus.

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour les enfants ne sachant pas nager.

La baignade est autorisée pour les groupes de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h du lundi au vendredi, sauf week-ends et jours fériés.

L'évacuation des groupes de l'enceinte de la piscine s'effectue à 16h00 exceptés pour les groupes hébergés sur l'île de loisirs.

Article XII : RECLAMATIONS

Toute réclamation est à adresser par courrier motivé à :

Ile Régionale de Loisirs d'Etampes
Régie SPIC
Monsieur le Président
5, Avenue Charles de Gaulle
91150 Etampes

Article XIII : DISPOSITIONS FINALES

Monsieur le Commissaire de Police, la Direction de l'île de Loisirs, le Chef de Bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement

Fait à Etampes, le 21 octobre 2016

Le Président,

Stéphane Pradot